

RÈGLEMENT PARTICULIER FEMMES 2025 CIRCUIT DES PLAGES VENDÉENNES DU SAMEDI 22 AU DIMANCHE 23 FÉVRIER 2025

Samedi 22 : Challans - course en ligne l'après-midi

Dimanche 23 : Brétignolles-sur-Mer - CLM par équipe le matin

<u>ARTICLE 1 : Organisation</u> par le « <u>Comité d'Organisation du Circuit des Plages Vendéennes</u> », dont le siège social est situé à la Mairie 1 place de la Mairie 85300 LE PERRIER.

ARTICLE 2 : Type d'épreuve

Les épreuves sont inscrites au calendrier fédéral de la FFC en classe Élite Nationale 1.15 femmes, ouverte aux catégories Élite Pro, Élite et Open. Grilles 1220/20 en ligne et 1400/5 en CLM par équipes.

ARTICLE 3: Participation - Engagement par équipe

- Nombre d'engagées par <u>équipes</u> : <u>8 maxi</u> + <u>4 remplaçantes</u> <u>5 minimum</u> + <u>3 remplaçantes</u>. Le départ sera refusé à toute équipe se présentant au départ avec moins de 4 concurrentes.
 - → Les engagements se feront uniquement par équipes et par bulletin.
 - → Les priorités pour la sélection :
 - 1. Participation aux deux épreuves avec 7 à 8 compétitrices
 - 2. Équipes continentales UCI Françaises, équipes N1 N2
- → Les bulletins d'engagement (1 par épreuve) devront parvenir à l'organisation 10 jours avant la date de l'épreuve. Tout bulletin non accompagné du règlement ou mal renseigné (absence du code UCIID et la date de naissance et nationalité) ne sera pas retenu.

Contact: Hubert GUILBAUD engagement@cocpv.fr 06 71 99 92 13 - Norbert JEANNEAU 06 07 25 04 76

→ Dans l'hypothèse où le nombre d'équipes retenues serait jugé insuffisant, les engagements individuels pourraient être ouverts sur le site FFC. Pour participer aux épreuves les concurrentes seront dans l'obligation de se regrouper en équipes mixtes (8 concurrentes maxi et 5 minimum).

ARTICLE 4 : Permanence – Contrôle des engagements – Signatures – Appel des coureurs

- La permanence de départ, le contrôle et le retrait des dossards (par les directeurs sportifs) se fait aux horaires et dans les salles indiquées sur le guide technique disponible sur le site web du COCPV (cocpv.net)
- La réunion des directeurs sportifs sera indiquée dans le document « RECAP » qui vous sera envoyé ultérieurement.
- La signature des compétitrices se fera à proximité du podium protocolaire 45 minutes avant le départ.
 Les concurrentes devront se présenter par équipe complète pour la présentation au public par les speakers officiels de l'épreuve.
- Appel des compétitrices sur la ligne de départ : 30 minutes avant le départ.
 - → Pour le CLM du dimanche matin (voir règlement à venir)
- Les vélos des concurrentes seront équipés de transpondeurs. Une caution de 200 € est demandée à chaque équipe. Chèque à l'ordre de « Vendée Chrono Finish » à envoyer avec la pré-inscription.

<u>ARTICLE 5 : Radio-Tour</u> Les informations sont émises sur une fréquence qui sera communiquée lors de la réunion des directeurs sportifs.

ARTICLE 6 : Assistance technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par un véhicule ASSISTANCE (Bretagne Service Course) et par deux véhicules appartenant à des clubs fournis par l'organisation. Lors de la réunion des directeurs sportifs des roues de rechange pourront être demandées aux équipes.

ARTICLE 7 : Classements

- Des classements intermédiaires, **POINT CHAUD** et **RUSH** sont disputés sur la course en ligne, classement sur 3 concurrentes.
 - À chaque sprint les points attribués sont les suivants : 1^{er} : 5 points 2^{ème} : 3 points 3^{ème} : 1 point. En cas d'égalité, la meilleure place dans le dernier classement départagera les concurrentes.
- Désigné par un jury composé du Président de l'organisation, du Président Délégué, du Responsable Sécurité, du Radio-Tour : la concurrente LA PLUS COMBATIVE
- Pour des raisons de sécurité, toute concurrente située à plus de 7 minutes du peloton principal devra s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 8 : Pénalités : Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 9 : Contrôle médical

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à l'ensemble des épreuves. Il aura lieu dans un local réservé uniquement à cet effet, à l'adresse indiquée sur le quide technique de l'épreuve.

ARTICLE 10: Protocole

Après l'arrivée de la course en ligne, présences attendues de la 1^{ère} la 2^{ème} et la 3^{ème} de l'épreuve, la 1^{ère} des rushs, la 1^{ère} des points chauds, la plus combative du jour. Et cela en tenue de course, dans un délai de 15 minutes maximum.

Après le CLM par équipes, les 3 premières équipes devront se présenter au podium protocolaire.

Toute compétitrice qui ne se présentera pas à la cérémonie protocolaire se verra retirer les récompenses ainsi que les prix attribués aux différents classements intermédiaires.

Récompense des challenges le dernier jour : Challenge final individuel - Final par équipe.

ARTICLE 11 : Service médical

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par un Médecin officiel mis en place par le Directeur de l'Organisation et cela à partir du moment où les concurrentes pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ et jusqu'au moment où elles quittent celle de l'arrivée.

ARTICLE 13 : Droit à l'image

Les clubs, sponsors et concurrentes acceptent, par leur participation aux épreuves que les photos sur lesquelles elles figurent puissent être utilisées par le Comité d'Organisation, uniquement à des fins promotionnelles dans le cadre de publication sur tous supports et en tous formats.

P.S. Ce règlement est conçu selon les dispositions règlementaires en vigueur à la date de sa publication et reste modifiable avant l'épreuve, selon l'évolution des règlements de la F.F.C qui s'imposeraient à l'organisation.

PRIMES 38^{ème} ÉDITION 2025

ÉPREUVE EN LIGNE		
COMBATIVITE 50€	RUSH 50€	POINTS CHAUDS 50€

GRILLES DE PRIX F.F.C.		
Individuelle Course en ligne	Contre la montre par ÉQUIPES	
1 220 €	1 400 €	
sur 20 concurrentes	sur les 5 premières équipes	